

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 11879 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BESSASRA ASSIA

Date de naissance : 24/10/1977

Adresse : Rue choueib dedkhali Résidence Rima

Apt 5 Venise

Tél. : 0661210118 Total des frais engagés : 819,60 Dhs

DR. JOUDA BEN OMAR
Spécialiste Pneumologue
Tél : 06 67 67 67 48

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/11/2023

Nom et prénom du malade : DR. BESSASRA ASSIA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Patho pneumo

Affection longue durée ou chronicité : ALD Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RAM ACCUEIL Le : 21/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Date des Soins	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Hôpital Universitaire de Casablanca	Admission - Faculté	Hôpital Universitaire de Casablanca	300000	Dr. JOUDA BEN YOUSSEF Spécialiste Pneumologue Tél: 0667 67 67 45
Hôpital Universitaire de Casablanca	Admission - Faculté	Hôpital Universitaire de Casablanca	300000	Dr. JOUDA BEN YOUSSEF Spécialiste Pneumologue Tél: 0667 67 67 45

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. RENE MEYER	29.11.23	319,60

INPE . 05 20 18 056

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. RENE MEYER	26.11.23	hy	200 DH

INPE : 081279622

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM 1 PC 1 IM 1 IV 1	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 B 11433553	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Rabat, le 2.1 - 11 - 2023

Docteur

No 2, mⁿ BESSASRA ASSIA

1/ Physio + HUMER adulte

Mf, w Appareil respiratoire

2/ AVAMMIS

No 2, 60 1 = pp 3/ AERIUS

Tel: 0537376294
Dr. BEN MESSAOUD FOUAD
Pharmacie Centre Ville

Dr. JOUDA BEN OMAR
Spécialiste Pneumologue

Tel: 06 67 67 67 48

LOT: 111
PER: JUN 2025
PPV: 102 DH 60



ID 652188

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115,00 DH
6 118001 142262

HUMER

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Humer Hyg Nez Adult F150
PPC 102,00 DH

EZ



BON DE RADIOLOGIE

Date 21/11/2023

Etiquette

Nom : BESSASRA

Prénom : Assia.

Age / Sexe :

Antécédents : Rhinite ??

Renseignements Cliniques: Toux.

Examens demandés :



Dr Taibi Basma

Spécialiste en imagerie médicale
et radiologie interventionnelle

Diplômée de la faculté de médecine de Rabat

FACTURE

Patient(e) : BESSASRA ASSIA

Date : 24/11/2023

N° Facture : 3479

NATURE DE L'EXAMEN	Consommable	Prix d'examen
THORAX	.00	200.00

Montant Total : 200 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 200

Type de paiement : Espèce





Dr Taibi Basma

Spécialiste en imagerie médicale
et radiologie interventionnelle

Diplômée de la faculté de médecine de Rabat

Nom du patient: Mme BESSASRA ASSIA

Le: 24/11/2023

Médecin traitant: DR.JOUDA BEN OMAR

Cher confrère, Tout en vous remerciant de votre confiance, veuillez trouver ci-joint le compte rendu de l'examen que vous avez demandé.

RADIOGRAPHIE DU THORAX

Techniques : Incidence de face

Résultat :

- Discret syndrome bronchique hilo-basal bilatéral.

Par ailleurs :

- Absence de lésion parenchymateuse pulmonaire d'allure évolutive.
- Silhouette cardiomédiastinale sans anomalie.
- Absence d'épanchement pleural.
- Absence d'anomalie des structures osseuses et des parties molles.

DR TAIBI BASMA.

Royaume du Maroc

Hôpital Cheikh Zaid

Hôpital Universitaire International



المملكة المغربية

مستشفى الشيخ زايد

مستشفى جامعي دولي

Service Admission/Facturation

IPP : 1 674 584 N° de dossier : Quittance C234 N°0004

Patient : BESSASRA ASSIA

Montant : 300,00 Dh (trois cents et xx / 100)

Mode de paiement : Espece

Date d'encaissement : 21/11/2023

Description :

Medecin : C0421 BENAMMOUR JOUDA

Motif : CONSULTATION EXTERIEURE + FRAIS
DOSSIER

Paiement effectué à la CONSULT CAISSE 4

Le reliquat éventuel sur les avances est restitué du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Délai du résultat Test COVID-19 à partir de 48 heures.



2:93.8.63.7

DI : 3 357 841

Assurance

CLIENTS PAYANTS

Cachet du caissier :

N° 2236910